

CT

ELECTIONS PROFESSIONNELLES DU 4 DECEMBRE 2014

Le CT et le CHS-CT sont les instances de concertation et de négociation pour toutes les questions qui touchent à l'organisation et au fonctionnement des services, aux conditions de travail, à l'hygiène et à la sécurité, à la formation, à la prévention des risques psycho-sociaux et aux moyens donnés aux services par les élus-employeurs

**NOUS AVONS DES DROITS :
ALORS FAISONS LES RESPECTER !**

CARRIÈRES, CONDITIONS DE TRAVAIL, PROTECTION SOCIALE, RETRAITE, POUVOIR D'ACHAT... VOUS DÉFENDRE EST NOTRE COMBAT

LA FONCTION
PUBLIQUE EST
VOTRE CHOIX.
VOUS DÉFENDRE
EST NOTRE
COMBAT.

 Avec la **FSU**,
pour le Service Public !

**LE 4 DECEMBRE
VOTEZ EFFICACE
VOTEZ UNITAIRE
VOTEZ**


FSU.

Réforme territoriale ☞ Sans consultation des citoyens nous assistons à un véritable « chamboule tout » de l'organisation territoriale. Des centaines de milliers d'agents territoriaux assurant des missions aussi essentielles que l'aide aux personnes âgées, l'entretien de la voirie départementale, la protection de l'enfance, l'organisation des transports scolaires, le financement des transports ferroviaires régionaux, la restauration scolaire et l'entretien des collèges et lycées, les services sociaux, le soutien à la culture... sont concernés à terme par ce projet précipité et dangereux.

La FSU défend avec détermination et à tous les niveaux le devenir de toutes ces missions essentielles, ainsi que les agents qui les assurent au quotidien avec efficacité.

Oui, il est urgent d'améliorer la qualité des services. Mais cela passe par l'amélioration de nos conditions de travail, la reconnaissance de nos qualifications, de nos compétences et de notre engagement.



Augmentation du pouvoir d'achat ☞ La perte, depuis 15 ans de 16% de pouvoir d'achat, renforce la revendication de la FSU d'une augmentation de la valeur du point d'indice mais aussi de l'évolution de l'ensemble des salaires des Titulaires et des Non-Titulaires. La FSU Territoriaux s'est exprimée pour un salaire minimum de 1700 euros nets mensuels, l'attribution de 50 points d'indice pour tous et une augmentation générale des traitements.

Amélioration des conditions de travail ☞ Stress, Productivité, Harcèlement, Risques Psycho-sociaux, Evaluation, Objectifs. Si la professionnalisation et la reconnaissance des qualifications sont l'assurance d'une meilleure efficacité du service public, elle ne doit pas se faire sur le dos des agents et au mépris de leur santé. Pourtant de trop nombreux collègues se plaignent d'une dégradation de leurs conditions de travail : ce n'est pas normal. Aussi, par l'accroissement du rôle et des capacités d'intervention des élus CHS-CT, la FSU revendique et priorise de meilleures conditions de travail pour les agents : la santé avant tout !

Défense des services publics Territoriaux ☞ Les services publics locaux font une large place à la redistribution sociale et territoriale. C'est pourquoi la FSU considère que les services publics ne peuvent être conçus comme de simples prestataires de service obéissant à des règles de rentabilité financière. La santé, l'emploi, l'éducation, la culture, la justice, l'eau, le logement, sont des biens communs auxquels tous les citoyens doivent avoir un égal accès, où qu'ils vivent et travaillent. Ils constituent un outil de défense de l'intérêt général et de la cohésion sociale.


FSU.


SnuACTE - FSU


snetap
FSU


FSU
TERRITORIAUX
SNUCLIAS

UNIS POUR ETRE PLUS FORTS

DEFENDRE ET DEVELOPPER
LES SERVICES PUBLICS

Dès le transfert de compétences devenu effectif en 2007, le premier combat de la FSU a été de faire appliquer le principe d'égalité de traitement concernant le Régime Indemnitaire de la catégorie C, **obtenant un alignement vers le haut pour tous les personnels** de cette catégorie : une IAT à 4, c'était un doublement de la prime individuelle pour les agents des lycées et un gain d'un ½ point pour les agents du siège. C'est sur ces bases et dans la recherche de l'unité la plus grande que nous avons ensuite négocié avec l'intersyndicale, le niveau actuel du Régime Indemnitaire de toutes les catégories de personnels de la Région.

Depuis 2008, la FSU a effectué le travail pour lequel vous l'avez élue : accompagnement et défense des cas individuels, participation au CTP, CAP, et CHS, ainsi qu'aux groupes de travail. Proposant des amendements, approuvant ou votant contre certains textes.

La FSU a pris à bras le corps le problème de la reconnaissance des qualifications en obtenant les avancements de grade dus aux ex-OP et en défendant, par exemple le métier de lingère. **L'égalité, c'est d'abord l'égalité homme/femme !**

Nous aurons à nous battre pour bien d'autres revendications ; comme obtenir un seul règlement du temps de travail, gagner les droits dus aux contractuels, faire encore reculer la précarité et avoir des conditions de travail correctes sur tous les sites et dans tous les établissements. Sur ce dernier point, nous veillerons à ce que tous les outils de prévention soient disponibles et que tous les problèmes altérant la santé ou la sécurité au travail notés dans les registres spécifiques soient traités et pris en compte par le CHSCT.

Les atouts des représentants FSU pour la défense des droits et de la santé des personnels : sans compromission ni soumission notre expérience nous permet d'intervenir à **tous les niveaux hiérarchiques du siège de la Région, du Rectorat d'Académie ou du Ministère de l'Agriculture**. Un représentant du personnel n'est en aucun cas un subalterne ! Notre position majoritaire dans ces ministères nous permet de rappeler, quand c'est nécessaire, la responsabilité des chefs d'établissement dans ces domaines et d'écarter le « paravent » de la double hiérarchie trop souvent utilisé pour ne pas agir.

Pour la FSU, l'égalité d'accès et de traitements sur tout le territoire, constitue un véritable enjeu de société. C'est pourquoi nous considérons que les services publics ne peuvent être conçus comme de simples prestataires de services qui obéissent à des règles de rentabilité. Le service public de qualité est le paramètre indispensable pour la défense de l'égalité de tous les citoyens. Le service public n'est pas un service gratuit. Il est financé par le paiement des impôts. Mais à la différence d'un service privé qui est un service direct (celui qui paie obtient un service individuel) le service public est un service collectif, financé collectivement, et fourni de façon identique à chaque demandeur. C'est une condition indispensable pour fournir un service équitable, à titre gratuit ou à tarif modéré, à l'ensemble de la population. Cette condition est la seule qui permette l'égalité d'accès en matière de santé, d'éducation, de transport, de fourniture d'énergie, de culture... Les services publics doivent être pérennes.

POURQUOI VOTER FSU ?

- Parce que la FSU représente un syndicalisme de lutte et de transformation sociale ;
- Parce que la FSU agit en toute indépendance et sans compromission
- Parce que la FSU est pour un syndicalisme démocratique liant propositions, négociations, contestations, et actions lorsque c'est nécessaire
- Parce que la FSU représente et informe l'ensemble des personnels
- Parce que la FSU s'implique dans un syndicat indépendant de tout parti politique et qu'elle est porteuse de vraies valeurs
- Pour défendre nos statuts et nos métiers.
- Pour défendre nos droits et les améliorer.
- Pour un syndicalisme de revendications et de résultats.
- Pour développer et défendre nos services publics



*Avec la FSU,
pour le Service Public !*

